

**RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020
DE L'A.S.B.L. LES AMIS D'ACCOMPAGNER
N° 0879.434.959**

Rue des Braves 21 1081 Bruxelles

ATTESTATION

Nous avons accepté la mission de vérification des comptes de l'ASBL **LES AMIS D'ACCOMPAGNER** qui nous a été demandée par la direction et nous avons l'honneur de rendre ici compte de l'examen de cette comptabilité, pour l'exercice 2020.

Notre contrôle a toutefois été limité dans le temps en raison d'impératifs budgétaires et du nombre limité des pièces comptables. Les contrôles ont dès lors été effectués par sondages, recoupements et vérification. Tous les postes d'actif et de passif ont été vérifiés.

EXERCICE DE LA MISSION

Conformément aux normes de contrôle généralement admises et plus spécifiquement aux normes générales et particulièrement édictées par l'Institut des Experts Comptables, je me suis assuré particulièrement:

- que les dispositions légales et statutaires en matière de comptabilité avaient été respectées et notamment le principe de continuité des méthodes;
- que, en ce qui concerne les actifs, ils existaient réellement à la date de la situation, et qu'ils étaient tous comptabilisés et correctement évalués;
- que tous les passifs étaient correctement renseignés, valorisés et comptabilisés;
- qu'en matière de revenus et charges, des procédures de cut off avaient été utilisées;
- et, qu'enfin, aucun événement postérieur n'avait sensiblement modifié la situation de l'A.S.B.L. ou du moins qu'on en avait tenu compte.

Il n'y a pas eu d'événements marquants durant l'exercice.

J'ai pu exécuter ma mission librement et sans contrainte et j'ai obtenu toutes les informations et explications qui, à mon avis, étaient indispensables à la bonne exécution de cette mission.

La tenue des livres (livre d'entrée pour tous les achats de biens et de services, livre des subsides, livres de banque et de caisse) est correctement assurée suivant une comptabilité en partie double sur logiciel Sage BOB.

Les imputations ont été trouvées conformes aux pièces justificatives qui les appuient. Ces dernières ont été convenablement et correctement classifiées par ordre dans des facturiers ad hoc.

Le bilan et le compte de résultats proviennent de la balance complète des comptes généraux suite à l'enregistrement de toutes les pièces comptables.

Vous trouverez en annexe les bilans, comptes de résultats et analyse de ces comptes.

Les actifs immobilisés s'élèvent à 12.194,48 € et sont conformes au tableau d'amortissement.

Le compte Créances à un an au plus s'élève à 33.653,33 €.

Nous avons vérifié les soldes des comptes bancaires qui sont conformes aux extraits de banque.

Les fonds propres s'élèvent à 92.913,33 €.

Le poste fournisseurs et facture à recevoir s'élève à 2.544,82 €.

Les dettes fiscales, salariales et sociales 23.746,87 €

Le résultat de l'exercice présente un boni de 36.960,89 €. Le total bilantaire s'élève à 109.205,02 €.

Nous ne nous sommes pas prononcé sur l'opportunité des recettes et dépenses car cela ne relevait point de notre mission.

CONCLUSIONS

Je soussigné, Robert Fonsny, Expert Comptable, ayant effectué ma mission conformément aux dispositions légales, et après avoir, en toute liberté et indépendance, vérifié que :

- les règles en matière d'établissement et de présentation des comptes, dont le principe de continuité des méthodes, étaient respectées;
- l'imputation des pièces justificatives concorde avec les rubriques comptables.

J'atteste que la situation active et passive arrêtée au 31/12/2020 de l' ASBL LES AMIS D'ACCOMPAGNER, traduit d'une manière complète et fidèle la situation de l'ASBL.

A ma connaissance, aucun événement postérieur n'a sensiblement influencé cette situation.

La direction nous a certifié qu'il n'y avait pas de litige en cours. Nous n'avons pas eu connaissance de dettes ou hypothèques autres que celles portées au passif du bilan. L'asbl nous a certifié que les montants des subsides à recevoir correspondaient à la réalité et que les dossiers justificatifs avaient été rentrés dans les délais.

Nous n'avons pas eu non plus connaissance de l'existence de comptes à vue ou de dépôts autres que ceux dont les soldes débiteurs figurent à l'actif du bilan.

En conclusion de ce qui précède et sur base des seuls contrôles effectués par recouplements et par sondages et suite à un entretien avec la Comptabilité, nous attestons que les comptes vérifiés reflètent l'image fidèle de l'A.S.B.L.

Schaerbeek, le 29 janvier 2021



Robert Fonsny
Expert Comptable I.E.C. 7952 2F 55